



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

**Date de la convocation :**  
3 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Date d'affichage :**  
3 décembre 2020

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jacqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Procuration : 3

Excusée : Madame Sylvie Delestienne

Absent : ///

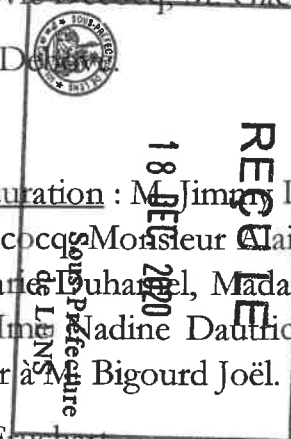
**A la majorité :**  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Mention exécutoire : oui

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à M. Ludovic Decocq, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël.

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

**Objet : Projet Politique de la Ville 2021 – Brigade Mobile Numérique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention dans la cadre de la politique de la ville 2021.



« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture  
le .....1.8. DEC. 2020.....

Publiée et Notifiée le  
.....22 DEC. 2020.....

Le Maire,

Laurent Poissant



La Brigade Mobile Numérique est un outil de lutte contre l'exclusion numérique. L'exclusion numérique désigne les inégalités d'accès et d'utilisation des outils numériques. L'idée est de créer un service à la population afin d'amener à l'autonomie numérique toutes les personnes qui en sont le plus éloignées et qui le subissent dans vie de tous les jours (démarche administrative, demande de logement etc...). Les dernières périodes ont démontré que la fracture numérique existait sur notre commune. L'enjeu est de préparer les populations les plus fragiles à ne pas être en rupture avec les démarches dématérialisées.

Le financement du projet est assuré par l'état et la région à hauteur de 27 750 euros et la participation de la commune serait de 27 750 euros. Soit un budget total de 55 500 euros.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la subvention politique de la Ville dans le cadre du projet Brigade Mobile Numérique pour un montant de 27 750 euros.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

